

Date de convocation du Conseil Municipal : 11.03.2019  
Date d'affichage du compte-rendu : 19.03.2019  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 38  
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 33

Le dix-huit Mars deux mille dix-neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** M. Fabrice **MICHELET** Maire – Maire délégué Chef-Boutonne, , Mme Emilie **BAUDREZ** 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Joël **PROUST** 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Amanda **HOLMES** 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean-Marie **VALLET** 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Rodolphe **FOURRÉ** 7<sup>ème</sup> Adjoint, M. Henri **MOINARD**, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** Maire-délégué La Bataille, M. Jean **WAROUX** Maire-délégué Crézières, M. Claude **REDIEN** Maire-délégué Tillou, M. Robin **HOLMES**, Mme Sophie **ROBION**, Mme Marie-Noëlle **RINGEISEN**, , M. Noël **GIRAUD**, M. Arthur **JONES**, Mme Jacqueline **LORET**, M. Patrick **COIRAUT**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Sylvie **COUTEAU**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Ginette **HAYE**, Mme Annie **GONNORD** et M. Patrick **PETIT**.

**ETAIENT ABSENTS :** Mme Sylvie **MAGNAIN** 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Timothy **WEIR**, Mme Valérie **COUARRAZE**, M. Claude **PAPOT**, Mme Martine **DUMEIGE**, M. Francis **GRIFFAULT** et M. Christian **GRIPPON** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à Mme Dominique **COIRIER**, Mme Amanda **HOLMES**, Mme Emilie **BAUDREZ**, Mme Marie-Noëlle **RINGEISEN**, M. Jean **WAROUX**, M. Fabrice **MICHELET** et Mme Séverine **BERLAND** ainsi que M. Jean-Luc **COUTANT**, Mme Karen **BOUTY**, M. Jean **GENAIS**, Mme Stéphanie **ROBERT** et Mme Peggy **AUGUSTIN**, non représentés.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Joël **PROUST**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et rappelle que Monsieur Stéphane Vaslin conseiller municipal, a présenté sa démission. Il le remercie pour le travail effectué pour la collectivité depuis 2014.

Il souligne que beaucoup de documents comptables ont été transmis avec la convocation et il souhaite que la présentation des dossiers soit synthétique pour une meilleure compréhension des résultats 2018. Il demande aux élus de ne pas hésiter à poser les questions au maire des communes historiques qui présenteront respectivement les comptes administratifs de leur commune. Les écritures 2018 figurant aux Comptes de Gestion (document du trésorier) et aux Comptes Administratifs (documents de l'Ordonnateur – le Maire) sont en concordance.

Monsieur Claude **REDIEN** chargé des Finances présente ce dossier. Il précise que l'ensemble du Conseil Municipal vote les documents budgétaires présentés respectivement par chaque maire qui quittera la salle au moment du vote. Il rappelle brièvement l'articulation des budgets.

Il précise que la Capacité d'Autofinancement est positive pour l'ensemble des budgets des 4 communes historiques

Monsieur Claude Redien invite **Madame Marie Claire Veque Maire déléguée de Crézières** à présenter le Compte Administratif 2018 de sa commune.

#### **COMMUNE DE LA BATAILLE COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Madame Veque indique qu'il n'y a pas eu d'évènements particuliers en 2018 et que ce résultat correspond globalement à celui des années précédentes.

Les travaux réalisés en 2018 sont des travaux d'assainissement pour lesquels la dépense a été affectée sur l'exercice 2018 et la recette provenant de la Dotation départementale CAP79, sera inscrite en 2019, ainsi que le remplacement du mouton et du commandement de la cloche de l'église.

**L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière.**

**L'assemblée, à l'unanimité, valide LE COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET DE LA BATAILLE puis en l'absence de Madame Marie-Claire Veque qui a quitté la salle pour le vote, VALIDE le COMPTE ADMINISTRATIF correspondant ainsi établi :**

LA BATAILLE	Année 2018	Résultat 2017	total cumulé
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
recettes	75 259,11 €	37 946,43 €	113 205,54 €
dépenses	57 335,22 €		57 335,22 €
<b>RESULTAT</b>	<b>17 923,89 €</b>	<b>37 946,43 €</b>	<b>55 870,32 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
recettes	4 274,80 €		4 274,80 €
dépenses	21 501,12 €	3 288,12 €	24 789,24 €
<b>RESULTAT</b>	<b>-17 226,32 €</b>	<b>3 288,12 €</b>	<b>-13 938,20 €</b>
			<b>41 932,12 €</b>

Monsieur Claude Redien invite **Monsieur Jean Waroux Maire délégué de La Bataille** à présenter le Compte Administratif 2018 de sa commune.

**COMMUNE DE CREZIERES COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur Waroux indique qu'il n'y a pas eu d'évènements particuliers en 2018.

**L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière.**

**L'assemblée, à l'unanimité, valide LE COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET DE CREZIERES puis en l'absence de Monsieur Jean Waroux qui a quitté la salle pour le vote, VALIDE le COMPTE ADMINISTRATIF correspondant ainsi établi :**

CREZIERES	Année 2018	Résultat 2017	total cumulé
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
recettes	76 629,37 €	29 408,36 €	106 037,73 €
dépenses	63 744,50 €		63 744,50 €
<b>RESULTAT</b>	<b>12 884,87 €</b>	<b>29 408,36 €</b>	<b>42 293,23 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
recettes	24 892,40 €		24 892,40 €
dépenses	6 747,02 €	20 002,88 €	26 749,90 €
<b>RESULTAT</b>	<b>18 145,38 €</b>	<b>-20 002,88 €</b>	<b>-1 857,50 €</b>
			<b>40 435,73 €</b>

Puis Monsieur **Claude Redien Maire délégué de TILLOU** présente le **Compte Administratif 2018** de sa commune.

**COMMUNE DE TILLOU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur Claude Redien indique que l'exercice 2018 ne présente pas de caractéristiques particulières. Les dépenses d'investissement ont concerné en autres, les aménagements des points tri, la réalisation de l'aménagement de la passerelle au-dessus de la rivière et l'accessibilité de la mairie. Il est précisé que les résultats de fonctionnement des années antérieures constituent un budget d'avance, le transfert du résultat en section d'investissement n'étant pas la démarche de la commune.

**L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière.**

**L'assemblée, à l'unanimité, valide LE COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET DE TILLOU puis en l'absence de Monsieur Claude Redien qui a quitté la salle pour le vote, VALIDE le COMPTE ADMINISTRATIF correspondant ainsi établi :**

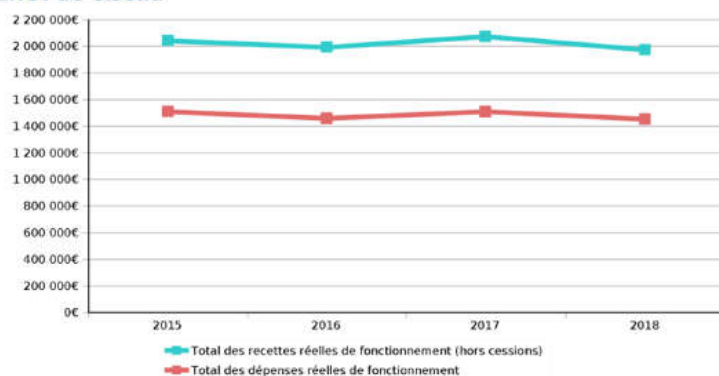
TILLOU	Année 2018	Résultat 2017	total cumulé
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
recettes	246 627,30 €	246 925,00 €	493 552,30 €
dépenses	169 225,52 €		169 225,52 €
<b>RESULTAT</b>	<b>77 401,78 €</b>	<b>246 925,00 €</b>	<b>324 326,78 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
recettes	16 422,44 €	7 890,55 €	24 312,99 €
dépenses	78 668,76 €		78 668,76 €
<b>RESULTAT</b>	<b>-62 246,32 €</b>	<b>7 890,55 €</b>	<b>-54 355,77 €</b>
			<b>269 971,01 €</b>

Monsieur Claude Redien invite ensuite **Monsieur Fabrice Michelet Maire délégué de CHEF-BOUTONNE** à présenter le Compte Administratif 2018 de sa commune

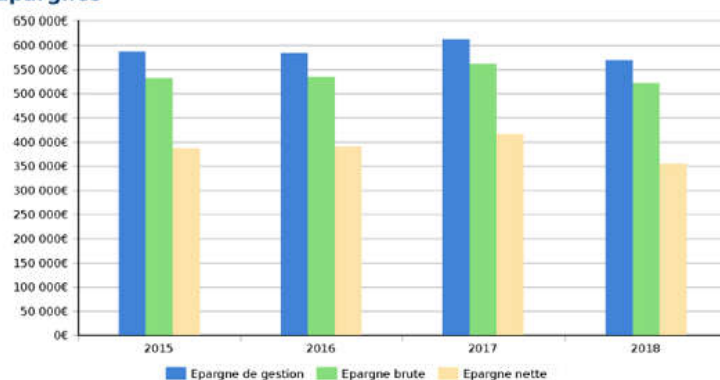
## COMMUNE DE CHEF BOUTONNE COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire commente les résultats dont certains sont ainsi synthétisés :

**Effet de ciseau**



**Epargnes**



L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière.

L'assemblée, à l'unanimité, valide LE COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET DE CHEF-BOUTONNE puis en l'absence de Monsieur Claude Redien qui a quitté la salle pour le vote, VALIDE le COMPTE ADMINISTRATIF correspondant ainsi établi :

CHEF BOUTONNE	Année 2018	Résultat 2017	total cumulé
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
recettes	1 975 926,88 €	133 592,71 €	2 109 519,59 €
dépenses	1 453 812,50 €		1 453 812,50 €
<b>RESULTAT</b>	<b>522 114,38 €</b>	<b>133 592,71 €</b>	<b>655 707,09 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
recettes	1 479 730,76 €		1 479 730,76 €
dépenses	1 093 770,06 €	245 870,02 €	1 339 640,08 €
<b>RESULTAT</b>	<b>385 960,70 €</b>	<b>-245 870,02 €</b>	<b>140 090,68 €</b>
			<b>795 797,77 €</b>

**BUDGET ANNEXE PARC LOCATIF COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Les faits marquants de l'année sont les travaux de rénovation effectués dans le logement l'un situé Rue Maurice Gadioux (travaux par des entreprises locales) pour lequel un emprunt de 45 000 € a été contracté et l'autre de la Place Emile Thomas (réalisés en régie) ainsi que les remplacements de radiateurs dans l'ensemble du parc (également effectués en régie).

Ce budget concerne les 28 logements et les 3 garages loués par la commune. Excédentaire, il génère un reversement vers le budget principal, d'un montant en 2018 de 70 000 €. En 2019, l'ensemble du parc locatif des 4 communes historiques sera intégré sur ce budget annexe.

**L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière.**

**L'assemblée, à l'unanimité, valide LE COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE DU PARC LOCATIF DE CHEF-BOUTONNE puis en l'absence de Monsieur Fabrice Michelet qui a quitté la salle pour le vote, VALIDE le COMPTE ADMINISTRATIF ainsi décomposé :**

PARC LOCATIF	ANNEE 2018	RESULTAT 2017	TOTAL CUMULE
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
recettes	132 167,28 €	25 918,12 €	158 085,40 €
depenses	123 216,33 €		123 216,33 €
<b>RESULTAT</b>	<b>8 950,95 €</b>	<b>25 918,12 €</b>	<b>34 869,07 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
recettes	66 400,00 €		66 400,00 €
depenses	75 194,38 €	-2 940,24 €	72 254,14 €
<b>RESULTAT</b>	<b>-8 794,38 €</b>	<b>-2 940,24 €</b>	<b>-11 734,62 €</b>
			<b>23 134,45 €</b>

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX COMMUNE DE CHEF BOUTONNE  
COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur Claude Redien rappelle qu'un contrat de concession qui court depuis 2016 et prendra fin en 2025, a été signé avec Véolia. Véolia gère donc la gestion de la distribution et la commune les travaux d'investissement. La situation plutôt saine de ce service a permis une légère baisse des tarifs, d'atteindre un rendement satisfaisant de 83 %, et de renouveler régulièrement un réseau en bon état. Par ailleurs, il est précisé qu'un marché à bons de commande a été signé en 2016 pour 4 ans avec Véolia pour la réalisation de travaux.

Il souligne qu'une écriture de régularisation de TVA a été effectuée en 2018, que les dernières dépenses et aides affectées à l'étude patrimoniale effectuée par le Syndicat 4B ont été affectées en 2018.

**L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière.**

**L'assemblée, à l'unanimité, valide LE COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX DE CHEF-BOUTONNE puis en l'absence de Monsieur Fabrice Michelet qui a quitté la salle pour le vote, VALIDE le COMPTE ADMINISTRATIF ainsi décomposé :**

SERVICE DES EAUX	Année 2018	Résultat 2017	TOTAL CUMULE
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
recettes	226 592,72 €	76 422,13 €	303 014,85 €
depenses	183 369,55 €		183 369,55 €
<b>RESULTAT</b>	<b>43 223,17 €</b>	<b>76 422,13 €</b>	<b>119 645,30 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
recettes	101 126,38 €	55 806,46 €	156 932,84 €
depenses	99 431,89 €		99 431,89 €
<b>RESULTAT</b>	<b>1 694,49 €</b>	<b>55 806,46 €</b>	<b>57 500,95 €</b>
			<b>177 146,25 €</b>

**BUDGET ANNEXE DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS COMMUNE DE CHEF BOUTONNE  
COMPTE DE GESTION ET COMPTE AMINISTRATIF 2018**

Ce budget correspond aux écritures de stocks de ce lotissement

L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière.

L'assemblée, à l'unanimité, valide LE COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS DE CHEF-BOUTONNE puis en l'absence de Monsieur Fabrice Michelet qui a quitté la salle pour le vote, VALIDE le COMPTE ADMINISTRATIF ainsi décomposé :

GARENNE	Année 2018	Résultat 2017	TOTAL CUMULE
<b> FONCTIONNEMENT</b>			
recettes	441 580,83 €		441 580,83 €
depenses	412 880,83 €	31 839,29 €	444 720,12 €
<b> RESULTAT</b>	<b> 28 700,00 €</b>	<b> -31 839,29 €</b>	<b> -3 139,29 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>			
recettes	705 167,89 €		705 167,89 €
depenses	733 874,36 €	7 567,89 €	741 442,25 €
<b> RESULTAT</b>	<b> -28 706,47 €</b>	<b> 7 567,89 €</b>	<b> -21 138,58 €</b>
			<b> -24 277,87 €</b>

Une SYNTHÈSE DES ÉCRITURES DES BUDGETS PRINCIPAUX DES 4 COMMUNES HISTORIQUES est présentée :

4 CNES HISTORIQUES	Année 2018	Résultat 2017	total cumulé
<b> FONCTIONNEMENT</b>			
recettes	2 374 442,66 €	447 872,50 €	2 822 315,16 €
dépenses	1 744 117,74 €		1 744 117,74 €
<b> RESULTAT</b>	<b> 630 324,92 €</b>	<b> 447 872,50 €</b>	<b> 1 078 197,42 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>			
recettes	1 525 320,40 €	7 890,55 €	1 533 210,95 €
dépenses	1 200 686,96 €	269 161,02 €	1 469 847,98 €
<b> RESULTAT</b>	<b> 324 633,44 €</b>	<b> -261 270,47 €</b>	<b> 63 362,97 €</b>
			<b> 1 141 560,39 €</b>

Puis eu égard à ce résultat, le programme d'investissements de l'année 2019 est abordé avec une affectation du résultat de fonctionnement envisagée de 700 000 € ce qui permet donc une possibilité arrondie d'investissement de 1 051 000 €.

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2019**

Une liste des projets d'investissements est présentée. Celle-ci émane des projets des communes historiques. Sans attendre la validation du budget primitif, et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise d'ores et déjà le lancement des consultations pour les dossiers suivants :**

**Achat de jeux d'enfants** après un recensement à finaliser

**Etude de programmation** pour équipements commerciaux dans le cadre de la revitalisation du centre bourg

**Reprise de concessions** Cimetière de Chef-Boutonne

**Muséographie** pour la maîtrise d'œuvre

**Plateau surélevé** Rue de la Laiterie

**Achat de matériel** pour Service Espaces verts

**Véhicule service ménage** réflexion de la part de la commission Patrimoine. Voir si l'achat de véhicules électriques pourrait être intéressant

**Croix hosannière de Tillou**

A la demande de Monsieur le Maire, l'autorisation donnée par le Conseil Municipal lors de la précédente séance est ainsi précisée :

**Le Conseil Municipal autorise le Bureau Municipal à procéder à tout achat de fournitures ou travaux, inférieurs à 5 000 € TTC, dans la limite de 10 000 € TTC par trimestre. Un compte-rendu de ces dépenses sera effectué au Conseil Municipal tous les trimestres.**

Madame Sylvie Couteau quitte la séance, comme annoncé.

## ACQUISITION DE TERRAIN RUE DE LA PIROUNELLE

Monsieur Le Maire explique le contexte de ce dossier complexe car il concerne simultanément la commune, l'EHPAD et la Région pour le lycée des Métiers. Il évolue au gré des réflexions menées à l'occasion des réunions, pour le concrétiser au mieux.

Après avoir envisagé d'acquérir la propriété Garnier, située coté Est du chemin d'accès à la zone d'implantation de l'EHPAD au sud du terrain, pour laquelle l'option « dation » initialement envisagée n'est plus possible car cette propriété est répartie entre 2 propriétaires distincts, il a été suggéré de solliciter le propriétaire de la parcelle située coté Ouest. Monsieur le Maire est donc entré en contact avec Madame Sandrine Grimaud nue propriétaire, Monsieur Fabrice Lebeaux en étant usufruitier. Elle est favorable à la cession d'une bande de terrain supplémentaire de 4 mètres avec quelques conditions.



Au gré de la discussion, plusieurs élus suggèrent d'acquérir cette bande de terrain de 4 m mais également la propriété Garnier – Riguidel considérant l'intérêt communal de disposer d'une réserve foncière en centre-ville.

Les élus échangent sur cette hypothèse : certains rappellent qu'il reste des parcelles invendues dans le lotissement de la Garenne du Bois aux Pins (Monsieur Proust répond que le contexte est très différent, il ajoute que la localisation en centre-ville sera un atout pour vendre), d'autres craignent que cet achat empêche la réalisation de d'autres investissements, d'autres préféreraient que les projets de cette nature soient plutôt portés par des privés, d'autres y trouvent un réel intérêt pour l'avenir.

Monsieur le Maire indique qu'il est intéressant d'acheter du foncier pour les années à venir. Il faut acheter de façon judicieuse pour tous les intérêts de la commune et du privé, et qu'il n'est pas inconcevable d'immobiliser de l'argent sur un projet qui n'est pas obligatoirement concrétisé immédiatement.

**Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix pour, décide d'acquérir les 2 parcelles et mandate Monsieur le Maire pour la suite à donner (10 élus préféreraient acquérir la bande de terrain Lebeaux uniquement et un élu s'est abstenu).**

La répartition financière de cette opération se fera sur le budget principal pour la partie passage et l'achat de la bande de 4m et sur le budget annexe du Lotissement, pour l'achat de la parcelle Garnier -Riguidel.

Madame Marie Noëlle Ringeisen quitte la séance et prie de l'excuser de ce départ anticipé.

## BIENS SANS MAITRE

Monsieur Jean Waroux rappelle qu'il était convenu de faire le recensement des autres propriétés sans maitre sur l'ensemble du territoire communal, pour que la procédure déjà validée pour le terrain communal de Crézières soit étendue aux « biens sans maitre » des 4 communes historiques. Madame Robion s'interroge quant à l'opportunité de se rendre propriétaire de telles propriétés. Il lui est répondu qu'il s'agit de ne pas les laisser en friche et peut-être envisager de les revendre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, valide l'extension de la procédure pour les biens suivants qualifiés de terrains sans maitre :**

- **Tillou : Terrains cadastrés Section 330 B N° 11 et 19**
- **Chef-Boutonne : Terrain cadastré Section E N° 323**
- **Crézières : Terrain cadastré 107 B N°372.**

## MISE A JOUR DU TAUX DE PROMOTION AUX AVANCEMENTS DE GRADE

Compte tenu de la création de la commune nouvelle « Chef Boutonne » regroupant les communes historiques de La Bataille, Crézières, Tillou et Chef-Boutonne, il convient de revoir le tableau des taux de promotion pour les avancements de grade.

La volonté est de ne pas limiter les évolutions de carrière des agents tout en les adaptant aux besoins et possibilités de la commune. La proposition de maintenir un taux de promotion de 100 % pour chaque grade correspondant aux grades actuels dans la collectivité, est entérinée à l'unanimité, par le Conseil Municipal et sera soumise à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de Saint Maixent.

## AVANCEMENT DE GRADE

Sur proposition de la Commission « Ressources Humaines, le Conseil Municipal décide par 30 voix pour (1 abstention) de créer un poste d'adjoint administratif principal pour permettre l'avancement de grade d'un agent et de demander la suppression du poste qu'il occupait initialement au Comité Technique du Centre de Gestion de Saint Maixent.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire transmet diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :**

- Monsieur Roddy Fortin recruté en qualité de chef d'équipe du Pôle « Gestion des espaces » sera présent à compter du 02.05.2019.
- Monsieur le Maire indique que l'acceptation de la démission du poste d'adjoint que Madame Emilie Baudrez a transmise à Madame le Préfet des Deux-Sèvres, n'a pas encore été reçue en mairie. Quelques précisions quant aux possibilités ou obligations réglementaires, sont communiquées pour permettre à chacun de réfléchir à la suite à donner.
- Il rappelle que la commission Elus-Agents et la commission Finances se réuniront le 19 mars, l'une à 14 heures, l'autre à 20 heures 30.

**Monsieur Arthur Jones** ravi de la marche collective qui s'est déroulée le dimanche 24.03.2019, demande si cette marche qui a permis aux personnes présentes de mieux comprendre le patrimoine de la commune (public et privé) grâce aux commentaires avertis de Monsieur Buffeteau architecte que la commune a missionné pour accompagner les habitants au titre de leurs projets patrimoniaux, sera renouvelée. Monsieur Fourré cautionne l'intérêt que cette marche a suscité. Cette suggestion sera faite à M. Buffeteau.

**Monsieur Claude Redien** rappelle la réunion publique du jeudi 21 mars à 20h30 à la Salle des fêtes de Tillou organisée dans le cadre de l'inventaire des haies sur la commune.

**Madame Nicole Bettan** indique qu'elle participera dans le cadre de la démarche Petite Cité de Caractère, à une réunion du Comité de pilotage de l'action initiée par le Département des Deux-Sèvres « Mise en lumières » ce mardi 19 mars. Le compte rendu en sera fait ultérieurement.

**Madame Annie Gonnord** souligne le danger créé par le non-respect des interdictions faites aux véhicules de traverser le marché le samedi matin. Des dispositions seront prises pour y remédier autant que faire se peut, en ramenant des commerçants sur l'axe ouest de la place Cail.

**Puis la séance est close à 23h50 après avoir précisé que la prochaine réunion aura lieu le 15.04.2019**

**Ainsi délibéré, le 18 Mars 2019**

**Le Maire, Fabrice MICHELET**